

Date de convocation : 28/03/2023	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le trois avril deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Fabienne MANOHA, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (16).

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Christophe MOULIN), Jean Paul GRANGE (pouvoir à Thierry SABOT), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DURIEUX), Colette MORIN (pouvoir à Pascale MERLE), Fanny MOURIER (pouvoir à Isabelle MEYNET), (5).

Absents : Corinne BEAL, Dimitri CLOT (2).

Madame Fabienne MANOHA a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Demande de subventions : fonds vert.

DCM 20230403-14

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM 20210531-11 validant l'acquisition de la Maison JARDY en vue de sa déconstruction pour création de parkings supplémentaires et la délibération DCM 20221128-9 approuvant les travaux de la Rue de Bellevue.

Il présente le dispositif Fonds Vert et explique qu'il convient de déposer un dossier de subvention.

Monsieur Le Maire présente le plan de financement :

AR Prefecture

043-214300873-20230403-DCM20230403_14-DE
Reçu le 14/04/2023

DEPENSES HT		RECETTES	
Renaturation rue de Bellevue	92 367.83 €	Etat - FONDS VERTS (35 %)	42 511.14 €
Maîtrise d'œuvre	5 079.76 €	Europe - FEDER (19 %)	22 964.89 €
Travaux de désimperméabilisation	42 024.65 €	Etats - DETR (19 %)	22 964.89 €
Travaux de végétalisation	45 263.42 €	Département - AMENDES DE POLICE (7 %)	8 728.00 €
Aménagement secteur Maison Jardy	29 093.32 €	Autofinancement (20 %)	24 292.23 €
Travaux	27 843.32 €		
Plantations	1 250.00 €		
TOTAL	121 461.15 €	TOTAL	121 461.15 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement présenté ;
- Sollicite du Fonds Vert une subvention la plus élevée possible pour financer ce projet dans le cadre de l'axe 2 « adapter les territoires au changement climatique » ;
- Dit que les dépenses relatives à ces projets sont inscrites au Budget Primitif 2023 ;
- Charge Monsieur Le Maire de déposer le dossier de demande de subvention correspondant ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions utiles pour la réalisation de ces projets.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20230403-DCM20230403_14-DE
Reçu le 14/04/2023